



DIRECTION EXECUTIVE

Cotonou le 12 août 2024

Appel à manifestation d'intention (AMI) de projets 2024



La FSOA lance son appel annuel à manifestation d'intention (AMI) de projets pour présélectionner les projets destinés à être cofinancés en 2025, à l'attention des acteurs (associations communautaires, ONG nationales ou locales, institutions académiques ou de recherche, et/ou, dans certains cas de Partenariat Public-Privé (PPP), des opérateurs économiques) impliqués dans la gestion de la Réserve de Biosphère (RB) du W-Niger.

Les acteurs ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Consortium. Si un Opérateur (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées.

Les orientations stratégiques du présent appel s'appuient sur la décision du Conseil d'Administration de la FSOA de construire, renforcer et sécuriser des budgets et des mécanismes de subventions destinés au développement communautaire en zone périphérique et à la cogestion des écosystèmes de savanes riveraines des Aires Protégées.

Pour le présent appel à manifestation d'intention (AMI) de projets, les trois thématiques-clés d'actions sont :

- **Promotion de solutions innovantes pour renforcer la résilience des territoires :**
 - o Redynamiser les cadres de concertation locaux ;
 - o Coordonner et harmoniser les planifications spatiales : PAG des Parcs Nationaux, Plan de Développement Communaux et d'Actions Communautaires, Schémas Directeur d'Aménagement du Territoire... ;
 - o Suivre l'évolution de la Zone Périphérique de Transition (ZPT).
- **Gestion/Conservation/Restauration de la biodiversité dans les ZPT :**
 - o Restaurer les terres dégradées et promouvoir les bonnes pratiques (CES/DRS, RNA et pépinières pour le reboisement, défrichage et/ou foyers améliorés et énergie solaire, fermeture des points de vente parallèles de bois, plan d'aménagement des marchés formels de bois) ;
 - o Délimiter et matérialiser les couloirs de passage pour les animaux domestiques et les aires de pâturage, et augmenter les surfaces dédiées ;
 - o Restaurer, aménager et valoriser les écosystèmes.

– **Développement de chaînes de valeur basées sur les services écosystémiques des savanes pour l'émergence d'une économie verte sociale et solidaire :**

- Pêche raisonnée ;
- Apiculture ;
- Foresterie certifiée ;
- Exploitation des Produits forestiers non ligneux ;
- Elevage sédentaire, avec ses filières viande et lait ;
- Eco-tourisme lorsque les conditions sécuritaires le permettront de nouveau.

Ces activités devront contribuer, concomitamment à augmenter les revenus des communautés et améliorer la santé des écosystèmes de savane par la mise en place de mesures de protection et de restauration. Les projets présentés à la FSOA par les acteurs de la société civile doivent prioritairement cibler et renforcer les communautés à la base.

Les acteurs désireux de soumettre un Projet doivent donc impérativement :

- Prendre connaissance du guide méthodologique¹ mis en ligne avec le présent AMI ;
- Consulter attentivement l'annexe 4 du guide pour s'assurer de leur éligibilité ;
- Rédiger la note conceptuelle de projet en suivant scrupuleusement le canevas proposé à l'annexe 1 du guide ;
- Renseigner le profil de l'annexe 3 du guide et fournir l'ensemble des documents institutionnels et opérationnels demandés pour tous les membres du consortium, si constitué ;
- Remplir et signer la déclaration d'intégrité et de responsabilité environnementale et sociale du(es) soumissionnaire(s).

La FSOA encourage les projets conçus sur une base programmatique, à travers des projets concertés pluri-acteurs, ou des conventions de partenariat pluriannuel, ainsi que les projets portés par des regroupements d'acteurs (ou consortium).

Compte-tenu de la crise complexe que traverse la région de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du WAP, la FSOA sera attentive aux intentions de Projets se proposant de répondre aux causes profondes ou conséquences les plus aigües de cette crise : insécurité, conflits sociaux, déplacements de populations, déclin de l'Etat de droit, effets du changement climatique, malnutrition..., qui touchent en premier lieu les populations particulièrement vulnérables.

Une liste restreinte de cinq à sept Opérateurs sera établie après l'évaluation des notes conceptuelles issues de l'appel à manifestation d'intention de projets. Ces opérateurs présélectionnés seront conviés à élaborer un document complet de leur projet conformément aux directives du Manuel des Opérations de la FSOA. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un acteur n'implique aucune obligation de la part de la FSOA d'inclure ce dernier dans la liste restreinte.

Dans le cadre du présent appel à manifestation d'intention (AMI) de projets, les porteurs de projets souhaitant solliciter un financement pour 2025 sont invités à envoyer en **PDF** leurs « **note conceptuelle de Projet** », **profil, déclaration** et **pièces administratives**, sur les adresses électroniques suivantes : contact@fsoactf.org et d.traore@fsoactf.org **au plus tard le 12 septembre 2024**, avec la mention :

1^{er} Appel à Projets – « PAGN-KFW W-Niger - 2024 »

¹ Le guide méthodologique des « Appel à Projets pour des écosystèmes durables et résilients, et une économie verte sociale et solidaire » est téléchargeable sur le site <https://fsoactf.org/>